

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Examinées le 15 décembre 2022**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>		<b>Décision</b>
2022/120	Lotissement Les Salines - Plan et autorisation de dépôt du Permis d'aménager	22 lots libres de constructeur	15 votants - unanimité
2022/121	Lotissement Les Salines - Règlement	Texte à ajouter dans le paragraphe 2-20 : "Un permis de construire doit être déposé au maximum deux ans après la signature d'achat du terrain, sinon une pénalité sera demandée".	15 votants - unanimité
2022/122	Convention Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique Grande Rue	Participation de la commune : 47 965 €	15 votants - unanimité
2022/123	Convention Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage public Grande Rue	Participation de la commune : 11 964 €	15 votants - unanimité
2022/124	Centre de Gestion - Adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO)	Ouverture du dossier : 100 € - Forfait mission 7 h : 300 € - Dépassement forfait : 80 €/h	15 votants - unanimité
2022/125	Service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS) - Convention cadre et conventions particulières pour l'adhésion - Avenant 1	Imputation du coût du service commun sur le montant de l'attribution de compensation à compter du 1er janvier 2023	15 votants - unanimité
2022/126	Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT) - Alinéa 4) <b>Marchés publics</b>		le conseil municipal a pris acte
2022/127	Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). <b><u>Al. 15 – Droit de Prémption Urbain</u></b>	Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'usera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites	le conseil municipal a pris acte

En application de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, article L.2121-25 modifié du CGCT

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Suppression du compte-rendu des séances - Création de la liste des délibérations du conseil municipal

Les délibérations sont consultables à la mairie (accueil)

**Affiché le 23/12/2022**

**Le Maire**

**Guy BARBOT**